

vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMÉNAGER



Les architectes du CAUE vous conseillent gratuitement.

Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez-nous !

Préparez votre entretien.

- Apportez tout document utile : photos, cadastre, documents d'urbanisme, plan existant, relevé même sommaire, croquis, ...
- Consultez notre site internet en téléchargeant nos fiches pratiques.



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE
140, avenue de la Marne 33700 Mérignac
tél 05 56 97 81 89 / fax 05 56 47 10 62
www.cauegironde.com
contact@cauegironde.com

Secteur 7 :

Etienne SALIEGE - architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près), plans (cadastres, tout document utile...) et documents d'urbanisme (PLU).

* sur r.v. pris en mairie ou en Communauté de Communes (CdC)

Pour les communes de Monségur, Roquebrune et St Vibien de Monségur, elles doivent s'orienter vers la permanence à la mairie de La Réole

			Pour 2015	Octobre	Novembre	Décembre
BAZAS (mairie)	1 ^{er} jeudi	de 10h à 13h sur r.v.*	1	5	3	
CAPTIEUX (mairie)	3 ^{er} jeudi	de 13h30 à 16h sur r.v.*	15	19	17	
LA REOLE (mairie)	2 ^{er} jeudi	de 10h à 13h sur r.v.*	8	12	10	
LANGON (CdC)	1 ^{er} lundi	de 14h à 17h sur r.v.*	5	2	7	
PODENSAC (mairie)	2 ^{er} jeudi	de 13h30 à 16h sur r.v.*	8	12	10	
VILLANDRAUT (mairie)	1 ^{er} jeudi	de 14h à 16h30 sur r.v.*	1	5	3	